

Journal électronique d'information destiné aux personnels Techniques de Laboratoire
Pour recevoir gratuitement cette Newsletter, ou pour vous désinscrire, envoyez un courriel à
labo@sgen.cfdt.fr



En direct de ... CTPM et CTPM-ESR :

La fusion de la filière ITRF/Personnels Techniques de Laboratoire/ATAC exerçant sur les services déconcentrés, nécessite la modification du décret fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale.

Le projet du décret modificatif doit être soumis aux deux comités techniques paritaires compétents : le CTPM-ESR (comité technique paritaire de l'enseignement supérieur et de la recherche) et le CTPM de l'Education Nationale (comité technique paritaire ministériel Education Nationale).

Le CTP du ministère de l'Education Nationale qui s'est tenu mardi 8 février a émis un avis sur le projet de décret de fusion des filières des personnels de laboratoire et des ITRF.

Visiblement, l'administration pensait que le CTPM serait boycotté et donc n'avait pas prévu de siéger. Le CTPM a donc été repoussé de 45 minutes et l'administration n'a pu occuper que

16 de ses 20 sièges. Il est vrai que le CTPM-ESR de lundi 7 février avait été boycotté par les organisations syndicales et donc convoqué à nouveau vendredi 11 février. Sud éducation a boycotté le CTPM de mardi.

En préalable à la discussion, la CGT et la CSEN ont demandé dans leurs interventions préalables que le point sur la fusion des corps soit retiré. Le président a fait voter cette demande comme un vœu. Dans la mesure où la demande formulée concernait le report du point pour continuer à travailler sur la fusion, le Sgen-CFDT s'est donc associée à ce vœu qui a été voté par toute la parité syndicale (19 voix). L'administration s'est abstenue comme elle le fait sur chaque vote.

L'audition des experts et des représentants des CAP concernées a permis au Sgen-CFDT par la voix de Dominique Conchon secrétaire fédérale en charge des personnels techniques de laboratoire et Thierry Balenghien qui intervenait en tant qu'élu à la CAPN des IGE de faire connaître son point de vue.

Les organisations CGT, FO et Unsa ont annoncé qu'elles voteraient contre le projet de décret, et qu'en conséquence, elles ne prendraient pas part au vote sur les amendements.

Le Sgen-CFDT a ensuite présenté ses amendements :

L'amendement n° 1 sur la référence au décret ARTT a obtenu 3 voix (CFDT et CSEN) pour, 16 contre (administration) et 16 Ne Participent Pas au Vote (FSU, Unsa, CGT, FO)

L'amendement n°2 sur la référence aux établissements relevant d'autres ministères a été adopté par : 19 voix (Administration, CFDT, CSEN), 16 NPPV (FSU, Unsa, CGT, FO). Il est intégré

Les amendements 3, 5, 6, 7, 10 sur l'intégration des Assistants Ingénieurs dans le corps des IGE ont obtenu un avis négatif : 13 voix pour FSU, CFDT, CSEN et 16 voix contre (administration). **Il faut noter que le fait que l'UNSA, la CGT et FO aient choisi de ne pas prendre part au vote n'a pas permis d'obtenir un avis favorable du CTPM pour ces amendements.**

L'amendement 4 sur l'intégration des Attachés d'administration (cela concerne une trentaine de collègues seulement) a obtenu 2 voix (CFDT) 27 contre (administration, FSU et CSEN)

L'amendement 8 sur l'oubli de la référence au titre a obtenu 29 voix pour (CFDT, FSU, CSEN, Administration) : il est donc intégré. Il s'agissait d'un oubli que la vigilance du Sgen-CFDT a permis de réparer.

L'amendement n°9 sur les missions des personnels de labo a obtenu 13 voix pour (CFDT, CSEN, FSU) et 16 voix contre (administration). **Il faut noter que le fait que l'UNSA, la CGT et FO aient choisi de ne pas prendre part au vote n'a pas permis d'obtenir un avis favorable du CTPM pour ces amendements.**

Le CTPM a ensuite émis un avis sur le projet de décret :

**17 voix contre FSU (10), Unsa (4), CGT (1), CSEN(1), FO (1)
16 voix pour (Administration)
2 abstentions CFDT**

Le CTPM-ESR boycotté lundi 7 février s'est tenu vendredi 11 février.

Peu de différences avec le CTPM de mardi...

Au terme des échanges, le CTPM a émis un avis défavorable sur le projet de décret.

Votes :

Projet de décret de fusion des filières ITRF et labo :

Sgen CFDT 2 abstentions et un Refus de Vote
Unsa Abstention
Autres organisations : contre

Projet de décret concernant les personnels de Bibliothèques :

Vote contre de l'ensemble des organisations syndicales

Projet de décret de fusion concernant Universciences :

Sgen CFDT et Unsa : vote Pour
Autres organisations syndicales : vote contre

On peut noter que l'Unsa qui a voté contre le projet de texte lors du CTPM du scolaire, s'est abstenu lors du CTPM de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le texte soumis aux deux CTPM avait deux objectifs principaux :

- fusionner dans un même statut les personnels techniques de laboratoire du secondaire et les personnels ITRF
- appliquer la réforme de la catégorie B aux corps de techniciens.

Le Sgen-CFDT déplore la précipitation dans laquelle ce projet de texte a été proposé aux deux CTPM : une seule réunion préparatoire le 14 janvier, un délai très court visant à fusionner les deux filières afin de permettre des élections communes en octobre, des risques de dérive évidents liés à l'absence d'adaptation des autres textes qui régissent les personnels concernés (missions, mutations, concours, indemnités, etc.)

Le Sgen-CFDT fera parvenir sous peu à ses adhérents une brochure présentant les conditions d'intégration dans la nouvelle filière.

La prochaine lettre électronique aux adhérents leur apportera toutes les précisions sur ces deux CTPM.

Certains syndicats vous prennent



pour des

... ou comment faire croire que l'on a obtenu ce qui existe déjà dans les textes... ou les projets de textes...

Relevé sur le Net, une escroquerie intellectuelle dont nous vous laissons juges...

Fusion filière ITRF/Personnels Techniques de Laboratoire/ATAC exerçant sur les services déconcentrés :

Le maintien dans la fonction publique d'état n'a jamais été remis en cause dans les échanges avec le ministère. Par contre, il est vrai que certains représentants syndicaux ont eu la tentation à un moment donné d'œuvrer pour la création d'une quatrième fonction publique universitaire.

Les deux échelons supplémentaires pour les ASI étaient déjà actés dans les grilles d'intégration... le Sgen-CFDT reçu en audience le 6 janvier (Cf Cyclotron n°12) avait abordé cette question...

[RESPECTÉS]



Précaires :

Le point des discussions, à lire sur le site:

<http://sgencfdt.picardie.free.fr/spip.php?article503>

Ne manquez pas de diffuser ces informations auprès des personnels non titulaires.



CHS Ministériel Enseignement Scolaire :

Compte rendu de la réunion du 20 janvier 2011

Contrairement à ce que suggère la date de ce CCHS, celui-ci constituait le dernier de l'année 2010. Comme avant chaque réunion de cette instance, les organisations syndicales représentées (CGT, FO, FSU, Sgen-CFDT et Unsa) se réunissent, échangent et s'efforcent d'arriver à un consensus sur les sujets à l'ordre du jour.

Les trois points principaux étaient le rapport d'activité de la médecine de prévention, l'information sur les actions en faveur de la santé des personnels (recrutement de médecins de prévention, bilan de santé pour les personnels de l'Éducation nationale âgés de 50 ans) et un point d'étape des travaux du groupe de travail « *Prévention des violences et incivilités au travail* ».

Déclaration intersyndicale CGT, FO, FSU, Sgen-CFDT, Unsa

En préambule, l'intersyndicale a lu la déclaration suivante :

« Les représentants du personnel tiennent à rappeler que les politiques menées en matière de suppressions de postes et de réformes imposées portent gravement atteinte à la santé des personnels en dénaturant le sens des métiers et en aggravant les conditions de travail. Ils rappellent par ailleurs leur attachement au lien entre le CCHS et le CTPM qui traite des moyens et de l'organisation des services ».

L'administration a sobrement assuré du maintien du lien entre CTPM et CCHS sans autre commentaire.

Nous avons ensuite demandé à l'administration, par un avis adopté à l'unanimité, les suites qu'elle entendait donner aux avis adoptés lors de la séance du 8 mars dernier conformément à la réglementation en vigueur.

Rapport de la médecine de prévention

Le rapport de la médecine de prévention est une litanie de carences en tout genre : 68 médecins de prévention dans 23 académies sans lettre de mission pour une majorité, pas de secrétariat particulier pour certains, un tiers non formés à la médecine du travail, seules deux académies disposent de personnel infirmier...

Le ministère a prévu de recruter 80 médecins supplémentaires mais seuls 14 à ce jour ont été recrutés. Le ministère reconnaît la difficulté à recruter car le vivier des médecins du travail est restreint et l'Éducation nationale peu attractive...

Les médecins pointent une hausse des demandes de retraite pour invalidité, des examens pour priorité de mutation mais également des demandes d'aménagement de poste, ce qui les amène à penser que le nombre d'agents porteur de handicap est sous-estimé.

Les médecins demandent un logiciel de suivi national et un ordinateur portable pour les itinérants afin de pouvoir exercer leurs missions plus facilement. Ils veulent avoir accès aux listes que possèdent les DRH (directions des ressources humaines) des agents atteints de maladies professionnelles ou victimes d'accident du travail car celles-ci ne les leur communiquent pas toujours !

Au-delà du constat assez affligeant, nous :

- avons déploré le recrutement insuffisant ;
- avons demandé un bilan du dispositif des postes adaptés de courte et longue durée créés en 2007 ;
- nous sommes inquiétés de la hausse des demandes d'invalidité ;
- nous sommes interrogés sur les raisons de la non déclaration de handicap.

Nous avons également demandé qu'un bilan des recrutements opérés par les Rectorats nous soit communiqué ainsi que le nombre de candidats reçus car il semblerait que certains Rectorats ne fournissent pas tous les efforts nécessaires.

Des représentants de la MGEN ont ensuite présenté l'expérimentation en cours, qui concerne six départements (23, 34, 54, 69, 85, 78), pour proposer un bilan de santé aux agents volontaires âgés de 50 ans. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'accord santé au travail signé en octobre 2009. Il s'agit de la prévention des risques professionnels : troubles de la voix, troubles musculo-squelettiques, troubles anxio-dépressifs, troubles sanguins (= bilans sanguins).

Nous avons reconnu l'intérêt d'un tel dispositif qui pourrait se généraliser. Mais celui-ci ne saurait se substituer à un suivi tout au long de la carrière de la santé des agents. L'employeur ne saurait fuir les responsabilités qui lui incombent en cette matière, et certainement pas en se « *défaussant* » sur la MGEN.

Nous nous interrogeons également sur la répartition des tâches qui incombent aux médecins de prévention déjà surchargés et incapables de réaliser l'ensemble de leurs missions.

Nous avons en outre demandé que le bilan final soit communiqué au CCHS et quels enseignements en seront tirés. Nous espérons que ce n'est pas pour tenter de se « *débarrasser* » des collègues.

Groupe de travail « Violences et incivilités »

Concernant le groupe de travail « *Violences et incivilités* » du 16 décembre 2010, le CCHS a adopté à l'unanimité un avis réclamant que le document sur les violences et incivilités qui sera produit :

- soit un document émanant du CCHS à destination de tous les personnels ;

• qu'il comporte notamment le rappel aux dispositions statutaires telles que l'article 11 du statut général (devoir de protection des fonctionnaires par l'administration), les enquêtes AT/MP (Accidents du travail / Maladies professionnelles), le droit d'alerte et de retrait, la mise en place du Duer (Document unique d'évaluation des risques), la mise en place du suivi médical des agents et qu'il inclue les demandes recensées et rapportées au compte rendu.

L'administration précise cependant qu'elle aura besoin d'une validation « *politique* » pour que ce document ait une force émanant du CCHS et que ce document devra être validé par le cabinet au ministère.

Questions diverses

Pour finir, nous avons demandé l'inscription à un prochain CCHS d'une réflexion autour de l'articulation sphère privée / sphère professionnelle avec le développement du courriel et des espaces numériques de travail.

Nous avons également demandé un bilan sur les conditions de travail des personnels en établissement *Clair*.

Source : Brefs N°10 du 3 février 2011

[RECONNUS]



Lu pour vous :

Bulletin officiel n°5 du 3 février 2011

Baccalauréat général

Modification des épreuves

arrêté du 23-12-2010 - J.O. du 15-1-2011-
NOR MENE1033350A

Baccalauréat général

Série S : épreuve obligatoire d'histoire-géographie applicable à compter de la session 2012 des épreuves anticipées de l'examen note de service n° 2010-267 du 23-12-2010-
NOR MENE1033347N

Baccalauréat général et baccalauréat technologique

Épreuves anticipées : modification

arrêté du 23-12-2010 - J.O. du 15-1-2011-
NOR MENE1033354A

Au JO du 6 février :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Arrêté du 26 janvier 2011 fixant au titre de l'année 2011 le **nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de laboratoire de classe supérieure** des établissements d'enseignement du ministère chargé de l'éducation nationale

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023528703&dateTexte=&categorieLien=id>



A AFFICHER :

Journée d'action du 19 mars

Communiqué de Presse Sgen-CFDT



Nous contacter ?

Contact PTL Sgen-CFDT :

labo@sgen.cfdt.fr

Contact Sgen-CFDT ITRF :

ita@sgen.cfdt.fr



Une information sous le signe du développement durable !

Fidèles à nos engagements en faveur du développement durable, nous vous demandons de bien vouloir ne pas imprimer inutilement ce document et de le diffuser le plus possible par voie électronique.

Si besoin une impression recto verso diminue considérablement la consommation de papier !

- Vous pensez que les personnels techniques de laboratoire ne doivent pas rester isolés.
 - Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.
 - Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.
 - Vous voulez être défendu, informé efficacement.
- Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (Sgen). Vous trouverez un bulletin d'adhésion en vous rendant à l'adresse ci-dessous

<http://www.sgen-cfdt.org/actu/adhesion.php3>

Vous pouvez adhérer en ligne !



Télécharger et calculer sa cotisation

Ctrl+ Clic [ICI](#)

RAPPEL : 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer votre cotisation sont déductibles de vos impôts de l'année concernée.

Positions nationales du Sgen - CFDT sur :

www.sgen-cfdt.org



**COMBATIFS
AU QUOTIDIEN**

**CONSTRUCTIFS
POUR DEMAIN**

AGIR ENSEMBLE CONTRE LA CASSE !

Dès maintenant dans les collèges et lycées professionnels et généraux, les personnels commencent à mesurer les conséquences concrètes des suppressions de postes.

> Classes surchargées, dédoublements plus difficiles, options supprimées, augmentation prévisible des heures sups, difficultés pour l'accompagnement personnalisé, sans parler du dévoiement des réformes, du renoncement du ministre à ses propres engagements, de la casse de l'éducation prioritaire pour récupérer des moyens...

>>> **Le fonctionnement ordinaire est dégradé.**

>>> **Les réformes ne sont pas financées.**

Le gouvernement le sait bien et tente de faire diversion.

> En décalant les opérations de préparation de rentrée du premier degré sous prétexte d'élections cantonales, mais le bilan sera dur : classes fermées, effectifs en hausse, suppression de la scolarisation des 2 ans suppression de postes en RASED ou hors classes de tout type ...

> En développant une politique d'annonces sur tous les sujets, ridicule par l'absence de contenu sérieux

>>> **L'engagement et la détermination des personnels à combattre cette politique doivent participer à construire la prise de conscience de l'opinion publique.**

Le Sgen-CFDT appelle les personnels à réagir collectivement et unitairement.

Les différences d'appréciations sur certains éléments de réforme n'empêchent pas la condamnation unanime de la profession sur la politique budgétaire menée !

> Pour tenir ses choix budgétaires, le gouvernement a décidé de sacrifier le système éducatif, de ne pas répondre aux besoins de sa jeunesse.

>>> **C'est irresponsable et dangereux !**

**Le Sgen-CFDT appelle
les personnels à participer
massivement et unitairement
aux actions liées à la situation
locale dans les semaines
qui viennent.**

Avec les parents, les associations et l'ensemble des personnels, par l'action, par le débat, il faut préparer et réussir la journée d'action du 19 mars à l'appel du collectif « un pays, une école, notre avenir »





COMMUNIQUE DE PRESSE

N° 40 du 7 février 2011

Une réflexion globale sur les corps dans le supérieur s'impose

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a convoqué « en procédure d'urgence » le CTPM ESR le lundi 7 février.

L'ordre du jour de cette réunion comporte de nombreux textes importants. Ainsi le CTPM ESR doit émettre un avis sur le projet de la création du corps des techniciens de bibliothèque et sur la fusion des corps des personnels ITRF et des personnels de laboratoire. La précipitation avec laquelle ces deux projets sont présentés au CTPM ESR, puis au CTPM scolaire pour les personnels de laboratoire et ITRF, ont laissé peu de temps pour le dialogue avec les organisations syndicales et beaucoup de points sur la gestion des personnels restent encore sans réponse.

Pour le Sgen-CFDT, la création d'un corps de techniciens de bibliothèque ne correspond pas aux attentes des personnels de bibliothèque et particulièrement à celles des bibliothécaires adjoints spécialisés. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publique aurait été mieux inspiré s'il avait engagé une réflexion sur toute la filière des bibliothèques plutôt que d'essayer d'adapter à la va-vite les textes mis en place par la création du nouvel espace statutaire des personnels de catégorie B dans toute la fonction publique.

Concernant la fusion des corps des personnels ITRF et des personnels de laboratoire, si le Sgen-CFDT est favorable à la réduction du nombre de corps dans la fonction publique, celle-ci doit bénéficier à chaque agent, à la fois sur le déroulement de leur carrière et sur les possibilités de mobilité.

Pour le Sgen-CFDT, une réflexion aurait dû avoir lieu avec les différents acteurs concernés de l'enseignement scolaire, du supérieur et de la recherche et leurs représentants.

Le Sgen-CFDT avait d'ailleurs réclamé cette réflexion concernant l'application du nouvel espace indiciaire dès la parution des textes concernant la catégorie B.

Le Sgen-CFDT dénonce l'absence de réflexion globale de la part du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pilotant ces deux dossiers. Le Sgen-CFDT ne participera donc pas au comité technique paritaire ministériel ce lundi 7 février.

Le Sgen-CFDT va faire des propositions pour faire évoluer ces textes aux ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au travers d'une série d'amendements.

Le Sgen-CFDT se positionnera sur ces textes en fonction des réponses qu'apporteront les deux ministères concernés.

Contact presse : Edith Meaume, attachée de presse : 01 56 41 51 02 atdepresse@sgen.cfdt.fr